

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 4 FEVRIER 2020 à 19H30
(EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

Sous la Présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 29 janvier 2020

Secrétaires de Séance : Mme Laurent, Mme Wullschleger, Mme Michèle Chenu-Durafour

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 janvier 2020

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1 - Modification du tableau des emplois au 15 février 2020 et au 16 mars 2020
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SUPPRIME, à l'unanimité, au 14 février 2020 :**
 - un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet au service espaces verts ;
 - un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet au service bâtiments ;
- **SUPPRIME, à l'unanimité, au 31 mars 2020 :**
 - un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au service théâtre ;
- **SUPPRIME, à l'unanimité, au 16 mars 2020 :**
 - un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au service accueil-population ;
- **CREE, à l'unanimité, au 15 février 2020 :**
 - un poste d'agent de maîtrise à temps complet au service espaces verts ;
 - un poste d'agent de maîtrise à temps complet au service bâtiments ;
 - un poste de technicien territorial à temps complet au service culture et sports ;
- **CREE, à l'unanimité, au 16 mars 2020 :**
 - un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet au service accueil-population ;
- **ACCEPTE, à l'unanimité, le tableau des emplois au 15 février 2020 et au 16 mars 2020.**

2 - Groupement de commande : assistance à maîtrise d'ouvrage et lancement du marché risque prévoyance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à résilier le contrat de prévoyance en cours au 1er janvier 2021 ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à joindre la Commune au groupement de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrat collectif prévoyance (lot n° 2) ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à participer à la consultation qui en découlera pour le contrat collectif prévoyance.

3 - Budget Principal 2019 – Approbation du compte de gestion du percepteur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte de gestion dressé par le receveur relatif à l'exécution budgétaire de l'exercice 2019.

4 - Budget annexe de transport de personnes 2019 - approbation du compte de gestion du percepteur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte de gestion dressé par le receveur relatif à l'exécution budgétaire de l'exercice 2019 pour le budget annexe de transport de personnes.

5 - Budget principal 2019 - approbation du compte administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à la majorité (5 voix contre)**, le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2019 ;
- **PREND ACTE, à la majorité (5 voix contre)**, des résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2019.

6 - Budget annexe transport de personnes 2019 - Approbation du Compte Administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte Administratif du budget annexe de transport de personnes de l'exercice 2019 ;
- **PREND ACTE, à l'unanimité**, des résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2019.

7 - Budget principal - affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE, à la majorité (5 voix contre)**, l'excédent de la section de fonctionnement, soit 5.664.173,55 € de la manière suivante :
 - 2.342.358,82 € au compte 1068 "excédent de fonctionnement affecté en recettes d'investissement" ;
 - 3.321.814,73 € au compte 002 "résultat reporté en recettes de fonctionnement".

8 - Budget principal 2020 - Vote des Taux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **MAINTIENT, à l'unanimité**, en 2020 les taux d'imposition de la fiscalité directe locale au niveau des taux communaux de l'année 2019 soit :

	Taux
Taxe sur le foncier bâti :	13.08%
Taxe sur le foncier non bâti	38.90%

9 - Budget Principal 2020 – Budget Supplémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à la majorité (5 voix contre)**, le budget supplémentaire 2020.

10 - Garantie financière à la SEMCODA - Projet «Porte de France Nord» Ilot NC - 15 Logements PLS (Prêt Locatif Social)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à la majorité (5 voix contre)** Monsieur le Maire à signer la convention de garantie financière avec la SEMCODA concernant la réalisation de 15 logements PLS « Porte de France Nord » Ilot NC.

11 - Garantie financière à la SEMCODA - Logements sociaux Porte de France Nord Ilot NC - 8 logements type PLUS (Prêts locatifs à Usage Social), 3 logements PLAI (Prêts locatifs aidés d'Intégration)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la convention de garantie financière avec la SEMCODA concernant la réalisation de 8 logements type PLUS et 3 logements PLAI « Porte de France Nord » Ilot NC.

12 - Festival Antigél édition 2020 - convention de coréalisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le partenariat entre le théâtre du Bordeau et le festival Antigél pour son édition 2020 ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention de coréalisation ainsi que tout document s'y rapportant.

13 - Rémunération des encadrants du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) et des études surveillées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **REMUNERE, à l'unanimité**, les Encadrants CLAS et Etudes Surveillées au taux horaire de 19,45 euros à compter du 1^{er} novembre 2019.

14 - Convention spéciale avec la Régie des eaux gessiennes relative au prélèvement d'eau potable sur le réseau public- Centre Aquatique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le projet de convention spéciale avec la Régie des eaux gessiennes relative au prélèvement d'eau potable sur le réseau public concernant le centre aquatique.

15 - Convention avec la régie des eaux gessiennes - Servitude d'occupation de tréfonds par l'installation d'une canalisation d'eau potable - Rue du Technoparc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité**, la constitution d'une servitude de tréfonds au profit de la Régie des Eaux Gessiennes sur les parcelles référencées BI 24, BI 26 et BI 30.
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

16 - Equipements sportifs «sous les vignes» - marché de maîtrise d'œuvre - Validation de l'avant-projet Définitif et du Forfait de rémunération du Maître d'Oeuvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE, à la majorité (6 voix contre)**, le montant du coût prévisionnel des travaux à 5 815 000.00 € HT ;
- **APPROUVE, à la majorité (6 voix contre)**, le mode de dévolution des travaux en lots séparés ;
- **FIXE, à la majorité (6 voix contre)**, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour un montant global forfaitaire de 170 135.29 € HT.

17 - Réhabilitation et extension du centre culturel Jean Monnet – protocole transactionnel entre la commune et le groupement Eiffage - Gallia – Clevia relatif au décompte général du marché de travaux
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à la majorité (6 voix contre)**, les termes du protocole transactionnel entre la commune et le groupement constitué de la Société EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES DAUPHINE, mandataire, la SAS GALLIA et la SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – CLEVIA CENTRE-EST ;
- **AUTORISE, à la majorité (6 voix contre)**, Monsieur le Maire à le signer et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution ;
- **DIT, à la majorité (6 voix contre)**, que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020.

III – Mise en œuvre de la délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Séjour d'hiver du 24 au 28 février 2020 du secteur Enfance – Convention pour l'hébergement et la mise en place d'activités au centre de vacances « La Chèvrerie – Pralognan »
- Saison 2019/2020 – tarifs des spectacles - Compléments
- Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle à la médiathèque : 1,2,3 nous irons
- Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle à la médiathèque : Mamaïs, la poupée d'Aleli
- Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle au théâtre du Bordeaux : Quitter la terre
- Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle au théâtre du Bordeaux : A deer in the Headlights – Cirque Leroux
- Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle au théâtre du Bordeaux : Djazzia Satour – Aswat
- Convention de partenariat 2019/2020 avec le Groupement Régional d'Actions Cinématographiques (GRAC)
- Entretien et remise en propreté des espaces publics et voiries communales – Convention de janvier à juin 2020 avec l'entreprise d'insertion des jeunes de l'Ain (EIJA)
- Acquisition de deux véhicules – Attribution des marchés de fournitures courantes
- Contrat Sécuriton – Entretien des installations de détection intrusion – Modification n°1
- Vérifications périodiques et maintenance réglementaire des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) d'éclairage et des moyens de secours – Attribution des Marchés de Fournitures Courantes et Services
- Fourniture et installation de mobiliers pour le nouveau centre aquatique municipal – Attribution du marché de fourniture
- Défense des intérêts de la Commune auprès du Tribunal administratif de Lyon – Dépôt d'une requête contre le permis de construire n°00135419J0030 délivré par le Préfet de l'Ain au CERN en vue de la réalisation d'un bassin de rétention de 6 000 m3.

IV - Informations :

Fait à Saint-Genis-Pouilly, le 5 février 2020

Le Maire,

Le recueil des actes administratifs (délibérations et arrêtés du Maire) est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.